

TUNIS, le 12 Novembre 1959

Le Secrétaire d'Etat à l'Education
Nationale

à Mesdames et Messieurs les Chefs
des Etablissements d'Enseignement
Technique et Moyen

OBJET : Cours de perfectionnement

Des cours de perfectionnement seront organisés très prochainement au profit des maîtres et maîtresses d'atelier, en vue de permettre à ce personnel d'améliorer ses connaissances générales.

Quatre disciplines sont actuellement prévues : Arabe - Français - Mathématiques - Dessin. Elles donneront lieu à un horaire distinct (1 heure par semaine et par matière) de façon à faciliter la tâche des auditeurs qui désireraient s'inscrire à plusieurs ou à l'ensemble de ces cours.

L'organisation matérielle dépendant, notamment dans les localités de l'Intérieur, du nombre des inscrits, il importe d'attirer l'attention du personnel des disciplines techniques sur l'intérêt primordial que présente pour lui la fréquentation de ces cours.

Il importe donc que Messieurs et Mesdames les Chefs d'Etablissements assurent une très large publicité au nouvel effort que nous allons entreprendre et s'efforcent de provoquer une totale adhésion des maîtres et maîtresses d'atelier. Les fiches d'inscription jointes à cette circulaire sont à retourner d'urgence au Service de l'Enseignement Technique.

Dès que l'effectif des auditeurs sera connu, la mise en place des cours pourra être assurée tant à TUNIS que dans les villes de l'intérieur, en liaison avec Messieurs les Inspecteurs. Dans certains cas exceptionnels (personnel isolé) et en cas de nécessité des cours par correspondance pourront être organisés.

Pr. le Secrétaire d'Etat à l'Education
Nationale et p.o.
Le Chef de Service de
l'Enseignement Technique

EL PANI
A. EL PANI